

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023

**N° 2023-491 SPECTACLE DE L'ASSOCIATION OUCH PROD - LES PETITS
DETOURS 2024**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant l'organisation chaque année d'un festival de spectacle vivant intitulé « Les Petits Détours »,

Considérant l'association Ouch Prod proposant 2 représentations de son spectacle « Les Graines oubliées » les samedi 23 et dimanche 24 mars 2024,

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay,

DECIDE CE QUI SUIT

Article 1: La présidente décide de retenir la proposition de l'association Ouch Prod. Le coût total de ces représentations s'élève à 3 881.60 € HT, soit 4 095.09 € TTC (TVA à 5.5%) comprenant :

- Une somme globale, forfaitaire et définitive d'un montant de 3 450.00 € HT, soit 3 639.75 € TTC,
- Les indemnités kilométriques à hauteur de 270.00 € HT, soit 284.85 € TTC,
- Les défraiements repas (8 au total) pour un montant de 161.60 € HT, soit 170.49 € TTC,

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget 2024 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 19/12/2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20231219-2023_491-AR



Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET